

Comité de l'ABRC sur les politiques publiques– mandat

Introduction

Les bibliothèques de recherche s'épanouissent dans un environnement qui facilite la production, la mise en commun et la gestion de l'information savante. Un pareil environnement est assuré par des lois favorables, une infrastructure, des établissements, la participation communautaire et internationale de même qu'une politique publique saine. Les orientations stratégiques de 2019-2022 de l'ABRC énoncent ce qui suit :

L'ABRC est un porte-parole national pour les intérêts du milieu universitaire et ses bibliothèques dans une approche équilibrée à l'égard du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, ainsi que d'autres questions relatives à la politique d'information, notamment le savoir traditionnel, la vie privée, l'accès à l'information, l'accessibilité, le gouvernement ouvert, le savoir libre et l'infrastructure de recherche

Mandat et rôle

Le Comité sur les politiques publiques vise l'atteinte de l'objectif stratégique « **Influencer les politiques** » de l'ABRC. Les orientations stratégiques de 2019-2022 de l'ABRC au titre de cet objectif énoncent que l'ABRC sera responsable de ce qui suit :

- Représenter les intérêts des bibliothèques de recherche canadiennes dans le domaine des politiques de l'information, en particulier au niveau fédéral, afin de permettre un large accès aux actifs d'information du Canada et une gestion efficace de ces actifs.
- Renforcer et mobiliser des initiatives nationales dans l'ensemble des secteurs des bibliothèques et de la recherche pour faire progresser des objectifs communs de politique.

Le Comité sur les politiques publiques élabore la prise de position de l'ABRC sur des enjeux pertinents des politiques publiques nationales et internationales, et veille à la tenue d'activités appropriées visant à promouvoir ses positions chez les responsables des politiques et des intervenants. Il oriente également les échanges nationaux et internationaux d'ABRC avec des bibliothèques et d'autres organisations d'optique commune et travaille en collaboration avec l'Association of Research Libraries sur des questions d'intérêt commun.

Fonctions

Le Comité sur les politiques publiques aura les fonctions suivantes :

- Faire progresser les orientations stratégiques mentionnées ci-dessus.
- Veiller à informer les responsables des politiques, les intervenants et le public au sujet d'enjeux stratégiques importants et pertinents.
- Assurer la défense, au besoin, de positions précises sur le plan des politiques publiques.
- Préconiser les échanges nationaux et internationaux avec des bibliothèques et d'autres organisations d'optique commune.
- Suivre l'évolution des événements dans les secteurs suivants et y répondre au besoin :
 - Financement de la recherche du gouvernement fédéral
 - Infrastructure et politiques nationales en matière de recherche
 - Droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle pertinents
 - Capacité du Canada à conserver et à mettre à disposition le patrimoine

- documentaire du Canada
- Politique relative à Internet, à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information touchant l'éducation postsecondaire et la recherche
- Gouvernement ouvert
- Autres enjeux pertinents au besoin
- Donner des conseils sur les initiatives de communication et de participation de l'ABRC dans le domaine des affaires publiques.
- Mettre sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif.
- Se conformer aux lignes directrices sur les comités de l'ABRC.

Le Comité fait régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales.

Membres

Le Comité comptera habituellement de quatre à huit directeurs de bibliothèque de l'ABRC. Le président et le directeur général sont membres d'office du Comité. Habituellement, au moins un membre du Comité est aussi membre du Conseil. La sélection d'un président ou d'une présidente du comité, telle que recommandée par les membres du comité, sera approuvée par le Conseil d'administration et la nomination sera pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé à la discrétion du comité.

Les deux établissements fédéraux membres de l'ABRC contribuent aux activités de recherche du Canada et collaborent aux efforts coordonnés de la communauté des bibliothèques universitaires sans toutefois participer aux activités de lobbyisme.

Sous-comités et groupes de travail

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des projets, les membres, les présidents et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.

Ce comité a été mis sur pied en janvier 2016.

Approuvé : janvier 2016

Révisé : octobre 2020